REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202600-20251219-2025_12_06-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	14	14

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 14** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 9 décembre 2025.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 9 décembre 2025.**

Présents : HAMON Xavier, EVANO Jacques, JEHANNO Anne-Cécile, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLOT Alain, LE POTIER Jacques, LE BOUDEC Isabelle, CARREE Kévin, TAILLARD Michel, ROBIN Julien, Adeline COLLIN, Laëtitia LE HELLOCO, Christine LEBON

A été nommé secrétaire : Michel TAILLARD

2025-12-06 Finances : ouverture de crédit Budget Général

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

En application de cet article, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

-AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes **:**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202600-20251219-2025_12_06-DE

Articles	Rappel BP 2025	Montants (dans la limite des ¼)
2031 – études	28 000 €	7 000 €
2112 – terrain de voirie	58 575 €	14 643 €
2152 – installation de voirie	40 000 €	10 000 €
2158 – outillage	5 000 €	1 250 €
2183 – informatique	3 000 €	750 €
2184 – mobilier	24 000 €	6 000 €
2313 - construction	990 829 €	247 707 €

-CHARGE Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 18 décembre 2025



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes